

Examen final des avocats

Session du 12 octobre 2011

Phases préliminaire et de préparation

1. Instructions

Le présent document comprend trois pages. Vérifiez que votre exemplaire est complet. Si tel n'est pas le cas, avertissez immédiatement le Secrétariat de la Commission de l'examen final des avocats (Mme Caroline Sahlé, 022/379.84.00).

Vous disposez de deux heures pour prendre connaissance du présent document, pour vous préparer en consultant toute documentation utile et pour vous présenter au lieu où se déroulera la suite de l'examen. Il vous incombe donc de vous présenter à 14h45 précises, devant l'entrée principale du Bâtiment F, à l'adresse suivante : **HEG, Campus de Battelle, Bâtiment F, 7 route de Drize, 1227 Carouge.**

Vous pouvez amener avec vous, outre le présent document de trois pages non annoté, une page A4 de notes manuscrites (un côté utilisé, un côté vierge) rédigées durant votre préparation et les textes légaux que vous estimez utiles (sans la moindre annotation, renvoi ou encore soulignement) ; les « codes annotés », par exemple CC/CO et CP, sont admis pour autant qu'ils ne contiennent aucune modification ou annotation sous réserve de l'ajout de mises à jour de lois contenues dans le recueil sous forme de photocopie sans ajout manuscrit ou dactylographié.

* * *

2. Indications générales

Vous avez reçu hier après-midi un appel téléphonique de M. Pierre Duniton, domicilié 100, chemin des Violettes à Genève.

Il vous a indiqué être propriétaire d'un appartement de six pièces dans un immeuble en copropriété par étages comprenant au total dix copropriétaires. Il vous a expliqué que la dernière assemblée des copropriétaires s'est tenue la semaine passée. Elle s'est mal déroulée, il en est ressorti extrêmement fâché et souhaite « *porter l'affaire devant la justice* ».

Vous avez convenu avec lui d'un rendez-vous cet après-midi à l'Etude. M. Duniton vous a indiqué qu'il allait vous faire parvenir dans l'intervalle par télécopieur l'ordre du jour de l'assemblée avec une annexe ; il a précisé qu'il ne contestait ni la régularité de la convocation et de l'ordre du jour, ni le caractère nécessaire des travaux (point 3 de l'ordre du jour), ni non plus le montant du devis (bien que ce dernier émane d'une entreprise avec laquelle il a lui-même eu un problème récemment).

L'ordre du jour et son annexe vous sont parvenus dans l'intervalle (cf. annexes ci-jointes).

* * *

Copropriété « 100 chemin des Violettes »

Mesdames et Messieurs les Copropriétaires,

Conformément à l'art. 24bis de notre Règlement de copropriété, j'ai l'honneur de vous convier à notre **assemblée annuelle**, qui aura lieu le **6 octobre 2011 à 18h.** (lieu : comme de coutume, une salle nous est réservée au restaurant « Le Frichti », 104 chemin des Violettes).

L'**ordre du jour** sera le suivant :

1. Vérification des présences et calcul du quorum
2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 7 octobre 2010 (vous est déjà parvenu)
3. Travaux de peinture de la cage d'escaliers : devis de l'entreprise Hervé Dürr, Frs 12'253 (annexé)
4. Propreté dans le local des containers
5. Entretien des plates-bandes devant le bâtiment
6. Comptes (vous ont déjà été transmis)
7. Budget et fixation des contributions trimestrielles des copropriétaires
8. Election des contrôleurs aux comptes (notre comptable, Fiduciaria SA est à disposition)
9. Election de l'administrateur (le soussigné se représente)
10. Divers et communications

Les propositions d'ajouter un point à l'ordre du jour et les candidatures pour les élections peuvent m'être annoncées jusqu'au 30 septembre ; elles seront ensuite transmises à l'ensemble des copropriétaires.

Je me réjouis de vous revoir à cette occasion et vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Copropriétaires, à l'assurance de ma considération distinguée.

Genève, le 29 août 2011

[signature]

Régis Louis
Administrateur

Hervé Dürr

Peinture

12, impasse de l'Avenir

1205 Genève

Genève, le 27 juillet 2011

Devis

Concernant la réfection de la cage d'escaliers du bâtiment sis 100, chemin des Violettes à Genève

- Dépose des boîtes aux lettres et du panneau d'affichage
- Protection du sol, des boiseries, etc.
- Rebouchage et mastiquage des irrégularités
- Nettoyage puis ponçage des parois (78 m2)
- Enduit de lissage
- Peinture « Magnifica » 2W-Kot « coquille d'œuf » mate (deux couches)
- Repose des boîtes aux lettres et du panneau d'affichage
- Main d'œuvre et petites fournitures

Total : Frs 12'253 (TVA en sus)

[signature]

Entreprise de peinture Hervé Dürr